

Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Bureau communautaire du jeudi 16 mai 2024 - 08H30
Salle Étable - La Lombardière

Délibération n°CC_2024_067
Ressources humaines - Modification du tableau des emplois

Nombre de conseillers en exercice : 35
Secrétaire de séance : Monsieur René SABATIER

Étaient présents :

Simon PLENET, Richard MOLINA, Sylvie BONNET, Yves FRAYSSE, François CHAUVIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Ronan PHILIPPE, Denis SAUZE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Damien BAYLE, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Christian MASSOLA, Olivier DE LAGARDE, René SABATIER, Thierry LERMET, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Hugo BIOLLEY, Virginie BONNET-FERRAND, Danielle MAGAND, Antoinette SCHERER, Maryanne BOURDIN

Ayant donné pouvoir :

Martine OLLIVIER donne pouvoir à Virginie BONNET-FERRAND, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Christian MASSOLA, Patrick OLAGNE donne pouvoir à Laurent MARCE, Bruno FANGET donne pouvoir à Laurence DUMAS

Absents ou excusés :

Christian ARCHIER, Yves RULLIERE, Carlos ALEGRE

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Simon PLENET, expose :

Le tableau des emplois de la collectivité synthétise, à un instant donné, l'ensemble des postes budgétaires créés.

Chaque poste, occupé par un agent titulaire ou non, est ainsi rattaché à un grade, un cadre d'emplois, une filière. Il peut être créé à temps complet ou non complet et un poste ouvert correspond par nature à un emploi pérenne.

Le Code Général de la Fonction Publique pose le principe du recrutement de fonctionnaires pour occuper les emplois publics permanents. Des règles dérogatoires permettent cependant le recrutement d'agents non titulaires dont les possibilités de recours pour la fonction publique territoriale.

Monsieur le Président propose les modifications du tableau des emplois suivantes :

Direction de la transition écologique – création de deux emplois d'ambassadeurs de prévention des déchets et de sensibilisation au tri

Annonay Rhône Agglo, porte une politique ambitieuse en faveur de la transition écologique qui se traduit à travers son Plan Climat Air Energie Territorial approuvé en 2020 et par l'engagement dans la démarche de labellisation « Territoire engagé transition écologique ».

A ce titre de nombreuses actions sont mises en œuvre afin de limiter la production de déchets et de mieux les valoriser. La politique de prévention des déchets et de sensibilisation est un enjeu majeur pour le climat.

Pour cela, il a été proposé de recruter deux ambassadeurs de prévention et gestion des déchets afin d'amplifier les actions de sensibilisation dans ce domaine.

Au sein de la direction de la transition écologique, ces personnes auront pour principales missions de développer des actions de sensibilisation grand public, scolaires sur la prévention des déchets (compostage, tri, etc.). L'axe fort développé cette année est le tri à la source des biodéchets : compostage individuel, collectif, broyage de déchets verts, ...

Ces emplois sont des emplois de catégorie C (filière technique ou filière animation) dans le référentiel des emplois de la structure mutualisée. A la suite de la phase de recrutement, il est proposé de créer les emplois correspondants.

Direction de l'économie et de l'attractivité – modification d'emploi.

La direction de l'économie et de l'attractivité accompagne les créateurs d'entreprise au sein de la pépinière d'entreprise de Vidalon. Un poste de coordinatrice du site a été créé il y a quelques années pour impulser des actions nouvelles en direction de ce public d'entrepreneurs. Le poste de coordinateur est, dans le référentiel des emplois de la structure mutualisée, un emploi de catégorie B (filière administrative).

L'agente qui occupe le poste est titulaire d'un emploi de catégorie C de la filière administrative mais vient de réussir le concours de la catégorie B. Il est donc proposé, au vu de l'engagement de cette agente, de transformer son emploi pour qu'elle poursuive ses missions sur le même poste.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique

Le Bureau communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

APPROUVE la création des emplois suivants :

Emplois	Cat	Nb.	Durée hebdomadaire
Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	C	1	Temps complet
Agent de maîtrise	C	1	Temps complet
Rédacteur territorial	B	1	Temps complet

APPROUVE la suppression des emplois suivants :

Emplois	Cat	Nb.	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif	C	1	Temps complet

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, de réaliser toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 17 mai 2024

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d'Annonay Rhône Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.